

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DES TROIS VALLEES

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL

DU MERCREDI 14 Décembre 2016

SOMMAIRE

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE REUNION DES SYNDICATS

Communications

1. .

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

1. Budget Primitif 2017
Rapporteur : M. Le Président
2. Clef de répartition 2017
Rapporteur : M. Le Président
3. Avis sur la plateforme de mobilité de Saint Jeoire
Rapporteur : Mme. Fabienne SCHERRER
4. Avis sur le PLU d'Habère Poche
Rapporteur : M. Bernard CHATEL
5. Adhésion à la Fédération nationale des SCoT
Rapporteur : Mme. Marielle DURET
6. Date et lieu du prochain conseil
Rapporteur : M. Le Président

Questions orales

L'an deux mille seize, le Quatorze Octobre, à dix-huit heures trente, le comité syndical s'est réuni en séance ordinaire et publique, à la salle des fêtes de PEILLONNEX, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Président.

Date de convocation : le Décembre 2016
Nombre de délégués en exercice : 17 / Quorum 10
Nombre de délégués présents : 17
Nombre de délégués donnant pouvoir : 0
Nombre de délégués votants : 17

Présents : Mesdames/Messieurs : Laurent DETRAZ, Fabienne SCHERRER, Chantal BEL, Patrick CHARDON, Gilles SAUTHIER, Denis MOUCHET, Bernard CHATEL, Eric ZADJIAN, Serge PITTET, Bruno FOREL, Jacqueline JACQUET, Jean PELLISSON, Daniel TOLETTI, Roland PINGET, Marie Laure DOMINGUES, Laurette CHENEVAL, Pierre-Henri MOSSUZ.

Absents excusés : Mesdames Marielle DURET, Christine CHAFFARD, Carole BUCZ et Messieurs Jean Paul MUSARD, Marc BRON Yves DUPRAZ,

Délégué donnant pouvoir : /

Assistent : Alain PERNOLLET, Pascal POCHAT-BARON, Joël BUCHACA, Jean François BOSSON

Monsieur Laurent DETRAZ, est nommé secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE DU SYNDICAT

Le compte-rendu de la dernière séance du syndicat en date du **19 Octobre 2016** est approuvé à l'unanimité des membres présents.

COMMUNICATION

1° Etat d'avancement du SCoT – Echéances à venir

M. Le Président rappelle les prochaines échéances avant une approbation prévue au printemps 2017.

1. Passage en Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers le 18 Janvier 2017
2. Fin de la consultation des Personnes Publiques Associées le 8 Février 2017
3. Synthèse de la consultation
4. Enquête Publique de fin Février à fin Mars
5. Rapport du Commissaire enquêteur fin Avril

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 14 DECEMBRE 2016

Syndicat Mixte du SCoT des Trois Vallées

Siège : 3 Place de la Mairie- 74250 MARCELLAZ en FAUCIGNY

Bureau : Salle de la Sapinière – 28 chemin de la Ferme Saillet – 74250 FILLINGES

www.scot-3-vallées.com - contact@scot-3-vallées.com

6. Ajustements du SCoT suite aux remarques des PPA de la population
7. Approbation du SCoT prévue courant Mai

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

Délibération N°2016/12/01

1. – Budget Primitif 2017
Rapporteur : M. Le Président

Le vote du Budget Primitif 2017 fait suite aux débats d'orientations budgétaires intervenu le 19 Octobre 2016

- Le budget du Syndicat du SCoT des 3 Vallées s'équilibre comme suit :
 - Section de fonctionnement : 136 300 €
 - Section d'investissement : 107 574,37 €

M. Le Président indique que le budget de fonctionnement est constant, seul l'augmentation des amortissements impactera les contributions intercommunales que 2016. Le budget d'investissement est en forte baisse. Celle-ci est due au solde de presque toutes les factures liées à la réalisation du SCoT.

| Fonctionnement | |
|--|-----------------|
| Dépenses | |
| Charges à caractère général | 13 100 € |
| Charges de personnel | 60 000 € |
| Autres charges de gestion courante | 23 000 € |
| Dépenses imprévues | 2 000 € |
| Virement à la section d'investissement | 0 € |
| Dotations aux amortissements | 38 200 € |
| Total | 136 300€ |

| Fonctionnement | |
|-------------------------------|------------------|
| Recettes | |
| Résultat reporté prévisionnel | 6680.08 € |
| Dotations/Subventions | 129 619.92 € |
| Total | 136 300 € |

| Investissement | |
|-------------------------------|--------------|
| Dépenses | |
| Déficit reporté | 0 € |
| Dépenses imprévues | 5 000 € |
| Immobilisations incorporelles | 100 574.37 € |

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 14 DECEMBRE 2016

Syndicat Mixte du SCoT des Trois Vallées

Siège : 3 Place de la Mairie- 74250 MARCELLAZ en FAUCIGNY

Bureau : Salle de la Sapinière – 28 chemin de la Ferme Sallet – 74250 FILLINGES

www.scot-3-vallees.com - contact@scot-3-vallees.com

| | |
|-----------------------------|---------------------|
| Immobilisations corporelles | 2 000 € |
| Total | 107 574.37 € |

| | |
|--|---------------------|
| Investissement | |
| Recettes | |
| Résultat d'investissement reporté prévisionnel | 62 426.76 € |
| Dotations, fonds divers, réserves | 6947.61 € |
| Virement de la section de fonctionnement | 0 € |
| Subventions d'investissement reçues | 0 € |
| Opérations d'ordre | 38 200 € |
| Total | 107 574.37 € |

Le comité syndical du SCoT des 3 vallées, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve le Budget Primitif 2017 :

Délibération du SCoT des 3 Vallées transmise au représentant de l'Etat le
21/12/2016

Délibération N°2016/12/02

2. Clef de répartition 2017 Rapporteur : M. Le Président

Monsieur le Président rappelle aux membres du comité les dispositions de l'article 11 des statuts du Syndicat:

« Article 11 - Budget

La participation des collectivités membres aux dépenses de fonctionnement du syndicat mixte, s'établit comme suit, en fonction de :

- Population D.G.F. : 50 %
- Potentiel fiscal N – 1 : 50 % »

Il a été proposé de répartir la participation des participations des communautés de communes comme suit :

| | |
|-------------|-------------|
| CC4R | CCVV |
| 75 % | 25 % |

Le comité syndical du SCoT des 3 vallées, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve la clef de répartition 2017 :

*Délibération du SCoT des 3 Vallées transmise au représentant de l'Etat le
21/12/2015*

3. - Avis sur la plateforme de mobilité de Saint Jeoire Rapporteur : Mme Fabienne SCHERRER

Dans le cadre de l'élaboration de son PLU, la commune de Saint Jeoire souhaite mettre en place une plateforme de mobilité. Elle sollicite l'avis du Syndicat Mixte du SCoT des 3 Vallées sur ce projet. Fabienne SCHERRER laisse la parole à Eric ZADJIAN pour qu'il détaille le projet.

Il indique que ces réflexions s'inscrivent dans les recommandations et prescriptions du SCOT. Il s'agit de mettre en place sur le secteur de la place d'Ambion, à l'entrée de Saint Jeoire un espace support des différents usages de la mobilité. Covoiturage, arrêt de bus, liaisons douces et sécurisation le long de l'avenue de la tour de fer seront notamment étudiés.

Fabienne SCHERRER indique que dans son DOO, Orientation 1.4 : « Anticiper, organiser et sécuriser une offre de mobilités et de déplacements performante » Objectif 1.1 : « Créer des points dédiés à la multimodalité » ; Le SCoT encourage les collectivités à coordonner leurs offres de mobilité par l'implantation de plateformes de mobilité aux nœuds stratégiques de déplacements sur le territoire. Il prescrit :

- D'implanter des plateformes de mobilité dans les pôles
- D'Etudier la possibilité de mettre en place des parkings relais dans les pôles.
- De Porter une attention particulière à la gestion du stationnement et notamment le lien avec le développement des transports en commun.

M. Le Président souligne que les élus du SCoT et les membres des commissions ont souhaité dès son élaboration que le SCoT puisse encourager ce type d'initiative et félicite cette initiative communale.

Le comité syndical du SCoT des 3 vallées, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable au projet

*Délibération du SCoT des 3 Vallées transmise au représentant de l'Etat le
21/12/2016*

4. - Avis sur le projet de PLU d'Habère Poche **Rapporteur : M. Bernard CHATEL**

Le projet de PLU de la commune d'Habère Poche a été arrêté par délibération du Conseil Municipal du 31 Août 2016. Il a été adressé au Syndicat le 28 Septembre 2016.

En application de l'article L.123-8 du Code de l'Urbanisme, le projet sera examiné par le Comité Syndical pour vérifier sa pré-compatibilité avec le SCOT des 3 Vallées actuellement en cours d'approbation.

Bernard CHATEL laisse la parole à Madame JACQUET et Guillaume DEGIULI pour une présentation à deux voix du projet de révision de POS en PLU.

Le PLU d'Habère Poche est le premier PLU qui passe en conseil Syndical en étant élaboré dès le début avec les méthodes prescrites dans le projet de SCoT.

Initialement prévu sur 20 ans, sa durée théorique a été revue à 15 ans. M. Le Président précise que les PLU sont à construire davantage sur une durée de mise en œuvre à horizon 10 ans.

Habère Poche est une commune « Bourgs » dans l'armature territoriale des 3 Vallées ce qui lui confère un rôle de « polarité secondaire » structurant un bassin de vie de proximité. Le travail mené par les élus a permis de mettre en avant les atouts environnementaux, patrimoniaux et touristiques de la commune.

Les remarques suivantes font suites à la réunion du bureau du SCoT.

L'Objectif de croissance retenu par la commune est de 1,6 %. La consommation de 10,5 Ha est conforme aux perspectives du SCoT. La production de 248 Logements (240 prévus au SCoT) et de 400 Habitants supplémentaire est compatible avec les orientations fixées dans le DOO tout comme la densité de logements à l'hectare (20 % collectifs, 40 % intermédiaires et 40 % individuels).

Les élus ont noté le travail important réalisé sur l'identification des centralités communales et des hameaux structurants tout comme la mise en valeur de la coulée verte que représente la Menoge et ses affluents ; véritable colonne vertébrale de la commune.

Cependant, la délimitation précise d'un TO comme point de départ de l'enveloppe artificialisée à la date d'approbation du PLU mérite une attention plus particulière sur certains secteurs. En effet, près de 5000 m² semblent correspondre aux règles définies dans le mode de calcul de l'assiette foncière nécessaire à la production de logements sans en avoir été décomptés, notamment dans certains hameaux.

Par ailleurs, les élus ont noté sous une séquence paysagère l'inscription d'un Emplacement Réservé (N°18) correspondant à la réalisation d'un parking pour la station de ski. Aucune prescription n'est rattachée à cet espace ce qui risque de mettre en défaut la structure paysagère et environnementale de l'entrée du bourg. L'emplacement de ce parking pose donc question notamment en l'absence de prescriptions. Les élus du syndicat mixte souhaitent que des prescriptions garanties de son intégration soient prises.

Globalement donc les élus réaffirment que le PLU d'Habère poche offre des garanties de pré compatibilité avec le futur SCoT des 3 Vallées et émet un avis favorable sous réserve de lever les remarques ci-dessus.

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 14 DECEMBRE 2016

Syndicat Mixte du SCoT des Trois Vallées

Siège : 3 Place de la Mairie- 74250 MARCELLAZ en FAUCIGNY

Bureau : Salle de la Sapinière – 28 chemin de la Ferme Saillet – 74250 FILLINGES

www.scot-3-vallées.com - contact@scot-3-vallées.com

5. - Adhésion à la fédération nationale des SCoT **Rapporteur : M. Le Président**

Créée à l'issue des rencontres nationales des SCoT en juin 2010, la Fédération Nationale des SCoT a pour objet de fédérer les établissements publics chargés de l'élaboration et de la gestion des schémas de cohérence territoriale, afin de favoriser la mutualisation des savoir-faire et l'échange d'expériences.

Elle tend :

- d'une part à constituer un centre de ressources et de réseaux pour accompagner, éclairer et faciliter le travail des élus et des techniciens par l'échange d'informations, d'expériences et de savoir-faire sur divers thèmes (évolutions juridiques, méthodologie d'élaboration et de gestion, témoignages...) et formes (veille juridique, commissions de travail, rencontres nationales, régionales, locales...),
- et d'autre part à porter un discours cohérent et partagé de l'ensemble des structures porteuses de SCoT et à constituer un lieu de réflexion et de prospective et une force de proposition dans les débats nationaux en matière d'urbanisme et d'aménagement, et un espace de partenariat avec les élus locaux et leurs associations, l'Etat et ses services, les autres associations d'élus et/ou de professionnels de collectivités territoriales ou œuvrant dans le champ du développement territorial.

Compte-tenu de l'intérêt que peut trouver notre Syndicat à rejoindre la Fédération nationale des SCoT pour bénéficier de ses services et participer aux activités mises en œuvre pour ses adhérents, il est proposé d'adhérer à cette Fédération.

60 % des SCoT adhérents à la fédération nationale soit 273 établissements.

La cotisation pour l'année 2017 est fixée, compte tenu de la population du périmètre de notre SCoT, à 300 €.

Le Comité Syndical du SCOT des 3 vallées approuve à l'unanimité des membres présents :

- **L'adhésion à la Fédération Nationale des SCoT ;**
- **Autoriser M. le Président, ou à défaut son représentant, à régler la cotisation 2017 de 300 € et signer toutes pièces afférentes à ce dossier.**

*Délibération du SCoT des 3 Vallées transmise au représentant de l'Etat le
21/12/2016*

6. Date et lieu du prochain Comité Syndical **Rapporteur : M. Le Président**

Il est proposé que le prochain comité syndical du SCoT des 3 vallées se déroule :

Le Mercredi 22 Mars 2017 à 18 h 30 à BURDIGNIN.

(Sous réserve de disponibilité de la salle)

Le Comité Syndical du SCoT des 3 Vallées en prend acte

*Délibération du SCoT des 3 Vallées transmise au représentant de l'Etat le
21/12/2016*

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 14 DECEMBRE 2016

Syndicat Mixte du SCoT des Trois Vallées

Siège : 3 Place de la Mairie- 74250 MARCELLAZ en FAUCIGNY

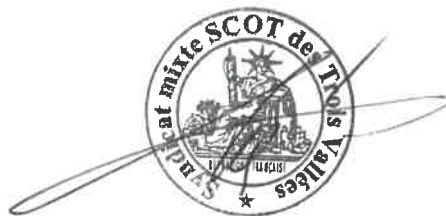
Bureau : Salle de la Sapinière – 28 chemin de la Ferme Saillet – 74250 FILLINGES

www.scot-3-vallées.com - contact@scot-3-vallées.com

QUESTIONS ORALES

Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour, Bruno FOREL, Président du SCoT des 3 Vallées, lève la séance à 19 h 50

Marcellaz, le 20 Décembre 2016
Bruno FOREL,
Président du SCoT



Compte-rendu affiché du 26 Décembre 2016 au 26 Janvier 2016 au siège du Syndicat, diffusé sur le site du SCoT des 3 Vallées www.scot-3-vallees.com et transmis le 26 Décembre aux collectivités adhérentes du Syndicat pour affichage.

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 14 DECEMBRE 2016

Syndicat Mixte du SCoT des Trois Vallées

Siège : 3 Place de la Mairie- 74250 MARCELLAZ en FAUCIGNY

Bureau : Salle de la Sapinière – 28 chemin de la Ferme Saillet – 74250 FILLINGES

www.scot-3-vallees.com - contact@scot-3-vallees.com